

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 23 octobre 2023**

**CD20231023\_42  
id. 2971**

*Le 23 octobre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSÉ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*M. ASTRUC (pouvoir à M. BERTELLI), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme MAURIÈGE (pouvoir à Mme CASTAGNÉ).*

*Sont absents :*

*Monsieur ALBUGUES, Madame DELBREIL, Monsieur DESCAZEAUX, Madame HEULLAND, Madame MORVAN, Monsieur PÉCOU.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**ASSOCIATION EPISOL - DEMANDE DE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE POUR L'ACHAT D'UN CAMION**

---

L'association « EPISOL » développe depuis plusieurs années sur le territoire de Montauban une activité d'épicerie solidaire.

Dans un contexte de crise économique et sociale, les personnes et les familles en situation de précarité peuvent :

- accéder aux produits alimentaires à prix abordables,
- se voir proposer un accompagnement personnalisé pour les soutenir,
- les aider dans leurs difficultés quotidiennes. .

Pour alimenter les rayons de la structure en denrées fraîches et en produits d'épicerie et d'hygiène, le personnel doit quotidiennement assurer des trajets vers Toulouse auprès de la banque alimentaire dont il est partenaire. Ces déplacements sont complétés par la récupération de denrées auprès des autres associations humanitaires et les entreprises impliquées du Tarn et Garonne.

L'association « EPISOL » est un partenaire du pacte territorial d'insertion 2021-2023.

Cette action concourt à la lutte contre la précarité qui touche un public de salariés modestes et d'étudiants en situation particulièrement vulnérables dans un contexte de forte inflation sur les produits d'alimentation.

Madame la présidente de l'association EPISOL sollicite l'attribution d'une subvention départementale exceptionnelle pour l'achat d'un camion dont le remplacement s'est avéré impérieux suite à l'avarie du précédent véhicule (dossier PROGOS 00005497/X914).

Le coût du projet s'établit à 15 000 € TTC

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Subvention du Département (25 %)	3 750 €
Auto-financement	11 250 €
TOTAL	15 000 €

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 5ème commission : Solidarité, santé, habitat,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une subvention départementale exceptionnelle d'un montant de 3 750 € à verser à l'association « EPISOL » pour l'achat d'un camion,
- Inscrit les crédits correspondants au programme P019, opération O005, enveloppe E08, nature analytique 1428-20422/58/204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 07/11/2023 Reçu en préfecture le 07/11/2023 Publié le 07/11/23 ID : 082-228200010-20231023-3470-DE-1-1
---

Le Président,

Michel WEILL